



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
MARDI 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Beauséjour, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 12 mai 2021

ORDRE DU JOUR

Présentation Adrien DUSCHENE, animateur ASDI (Animations Sportives et de Détente Intercommunales)

1. Attribution des subventions aux associations
2. Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet
3. Création de deux emplois saisonniers pour l'été 2021 au camping municipal « La Petite Boulogne »
4. Accueil de loisirs : Vote des tarifs des mini-camps
5. Animation Jeunesse 10-17 ans : Vote des tarifs des mini-camps
6. Accueil de loisirs et Animation Jeunesse 10-17 ans : Indemnité de nuit pour les animateurs
7. Vaccination – remboursement des frais de déplacement
8. Amendes de Police – Aménagement de Sécurité Rue Clemenceau
9. Cession d'une partie du terrain de l'EHPAD Le Colombier à ICADE, nouveau découpage
10. Tirage au sort des jurés d'Assises 2022

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain
Décision d'Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à VIAUD Séverine, CHARRIER Laurent donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, PENISSON Landry donne pouvoir à COULON-FEBVRE Catherine

Secrétaire de séance : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

Présentation du nouveau service ASDI (Animations Sportives et de Détente Intercommunales) par Adrien DUSCHENE, animateur sportif Intercommunal

Vote des subventions 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention...		Nom de l'association	Subvention...	
ADMR	Annuelle	2 715.00 €	Fondation du Patrimoine	Annuelle	160.00 €
Alcool Assistance	Annuelle	100.00 €	Gaule Stéphanoise	Annuelle	350.00 €
Amicale Laïque	Annuelle	1 500.00 €	Ils Elles Danse	Annuelle	1 000.00 €
Amicale Laïque projet école	Annuelle	1 331.00 €	JSP St Etienne Aizenay Le Poiré	Annuelle	400.00 €
Amicale Sapeurs Pompiers	Annuelle	900.00 €	La Stéphanoise Musique Danse	Annuelle	1 700.00 €
APEL	Annuelle	1 500.00 €	MDAV	Annuelle	300.00 €
APEL Voyages Scolaires	Annuelle	1 199.00 €	Palluau Athlétic Club	Annuelle	240.00 €
Asso sportive Collège Palluau	Annuelle	360.00 €	Protection Civile	Annuelle	200.00 €
Association Foncière	Annuelle	1 300.00 €	SEPT	Annuelle	105.00 €
Association les colombes	Annuelle	500.00 €	SEPT	Exceptionnelle	300.00 €
Basket Pays de Palluau	Annuelle	220.00 €	St Hubert	Annuelle	600.00 €
Club du Bocage	Annuelle	600.00 €	UNC St Etienne du Bois	Annuelle	360.00 €
Coopérative scolaire	Annuelle	1 500.00 €	USSEPLCP	Annuelle	2 000.00 €
Echange Vendée-Ain Adultes	Annuelle	300.00 €	Vaincre ensemble	Annuelle	50.00 €

Création d'un poste d'agent technique à temps non-complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial (relevant de la catégorie C), à temps non-complet (70%), au service technique de la commune, à compter du 1^{er} août 2021.

Création de deux emplois saisonniers pour l'été 2021 au camping municipal « La Petite Boulogne »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer deux emplois saisonniers au camping, du 1^{er} juillet 2021 au 31 août 2021, pour assurer les fonctions suivantes « accueil, gestion des emplacements, information du public, animation, entretien des sanitaires, des chalets et mobil homes, des espaces verts et de la piscine, gardiennage quelques nuits ». Une indemnité de nuit égale à 20€ sera versée aux agents concernés.

Accueil de loisirs « Les Pitchounes » : vote des tarifs de mini-camps (été 2021)

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs suivants, pour les mini-camps organisés durant l'été 2021 pour l'Accueil de Loisirs « Les Pitchounes » :

Mini-camp 2 jours, 1 nuit (du 21 au 22 juillet), pour les enfants de MS et GS

Tarifs allocataires CAF et MSA

Quotient familial < 700 : 20 €

- Quotient familial > 700 : 25 €

Tarifs non allocataires CAF - MSA et autres communes : 45 €

Mini-camp 2 jours, 1 nuit (du 19 au 20 juillet), pour les enfants de CP -- CE1

Tarifs allocataires CAF et MSA

- Quotient familial < 700 : 35 €

- Quotient familial > 700 : 45 €

Tarifs non allocataires CAF - MSA et autres communes : 60 €

Mini-camp 4 jours, 3 nuits (du 19 au 22 juillet), pour les enfants de CE2-CM1-CM2

Tarifs allocataires CAF et MSA

- Quotient familial < 700 : 70 €

- Quotient familial > 700 : 85 €

Tarifs non allocataires CAF - MSA et autres communes : 110 €

Soirées au centre de loisirs

- Le lundi 12 juillet et le mardi 27 juillet
Sur le site de Palluau (6 à 12 ans) 6€

- Le mardi 13 juillet et le mardi 27 juillet
Sur le site de St Etienne du Bois (3 à 6 ans) 5€

Animations Jeunesse 10-17 ans : vote des tarifs de mini-camps (été 2021)

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs suivants, pour les mini-camps organisés durant l'été 2021 pour l'Animations Jeunesse 10-17 ans :

Mini-camp « Tiens bon la barre » 3 jours, 2 nuits (du 5 au 7 juillet), pour les enfants de 11/14 ans

- Quotient familial < 700 : 40€
- Quotient familial compris entre 700 et 900: 50 €
- Quotient familial > 900 : 60€

Mini-camp « Tiens bon la rame » 2 jours, 1 nuit (du 12 au 13 juillet), pour les enfants de 11 à 14 ans

- Quotient familial < 700 : 40€
- Quotient familial compris entre 700 et 900: 50 €
- Quotient familial > 900 : 60€

Mini-camp « Tiens bon les rênes » 2 jours, 1 nuit (du 15 au 16 juillet), pour les enfants de 10 à 13 ans

- Quotient familial < 700 : 30€
- Quotient familial compris entre 700 et 900: 40 €
- Quotient familial > 900 : 50€

Mini-camp « Tiens bon le cap » 3 jours, 2 nuits (du 28 au 30 juillet), pour les enfants de 14 à 17 ans

- Quotient familial < 700 : 65€
- Quotient familial compris entre 700 et 900: 70 €
- Quotient familial > 900 : 80€

Accueil de loisirs « Les Pitchounes » et Animations Jeunesse 10-17 ans : indemnité de nuit pour les animateurs concernés

A l'unanimité, le conseil municipal, donne son accord pour le paiement d'une indemnité de nuit aux personnels concernés sur la base de 20€ par nuit.

Centre de vaccination COVID 19 - Remboursement des frais de déplacement des bénévoles

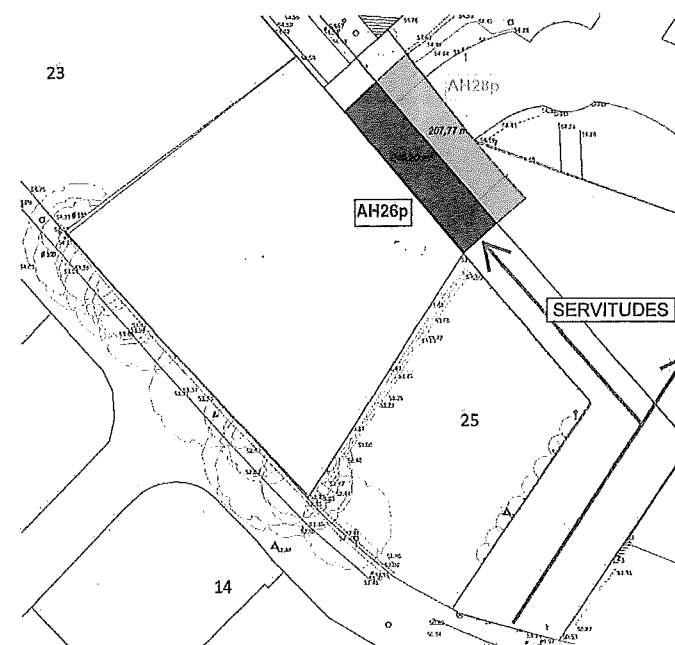
Monsieur le Maire indique à l'assemblée que des bénévoles ont été amenés à utiliser leur véhicule personnel pour accompagner les personnes de plus de 75 ans vers le centre de vaccination COVID 19 de La Roche sur Yon. Le conseil municipal décide que les frais de déplacement des bénévoles seront remboursés par la Commune, sur la base forfaitaire de 0.30€/km.

Amendes de Police – Aménagements de sécurité Rue Clemenceau

Le Département de la Vendée offre la possibilité aux collectivités de déposer un 2^{ème} dossier de subvention au titre des amendes de police 2021. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter pour les travaux d'aménagements de sécurité Rue Clemenceau, qui visent à ralentir la vitesse des véhicules, notamment aux abords de la Salle des fêtes et des services périscolaires. Les travaux sont estimés à 18 100€ et la subvention attendue s'élève à 3 600€.

Cession d'une partie du terrain de l'EHPAD « Le Colombier »

Au vu de l'extension de l'EHPAD LE Colombier, il convient de céder au promoteur immobilier ICADÉ, une partie du terrain de l'EHPAD. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'aliénation des parcelles sises Rue de la Violière et cadastrées AH 26p et AH 28p, surface estimée à 454m². Il approuve le prix de 38€/m² et la création d'une servitude permettant la bonne exploitation de l'EHPAD (partie ancienne et extension), l'accès au propriétaire, à l'exploitant, aux résidents et aux visiteurs conformément au plan ci-dessous.



Tirage au sort des jurés d'assises 2022

Six personnes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale de la Commune, pour figurer sur la liste préparatoire des jurés d'assises 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de préemption urbain

NOM du vendeur et adresse	N° de parcelle et adresse	Montant	Date de la décision	n° décision
M BERGOGNE Alain 3 Place de l'Eglise 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS	AE 20 - 3 Place de l'Eglise	100 000€ + frais d'acte + commission agence	11/05/2021	IA 085 210 21 V0008
M BONNEAU Jean-Michel 5 Allée Maud Mannoni 44000 NANTES	AD 164 et AD 165 - 1 Rue des Fresnières	150 000€ + frais d'acte notarié	11/05/2021	IA 085 210 21 V0009
M et Mme BOSSARD Patrice 16 rue de l'Abbé Ténébre 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AD 186p - 16 rue de l'Abbé Ténébre	192 000€ + frais d'acte notarié	11/05/2021	IA 085 210 21 V0010
M LE DUC Kurt 3 impasse du Coteau 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AD 182- 3 Impasse du Coteau	185 400€ + frais d'acte notarié	12/05/2021	IA 085 210 21 V0011

Décisions d'exécution des marchés

NOM de l'entreprise	Objet	Montant HT	Date décision	n° décision
FPMC 2 rue du Champ Gardon - ZA Le Gué au Chaud - 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS	Travaux de transformation du cabinet dentaire	2 227,54€ HT	27/04/2021	2021-04-27-01
BSM 7 Allée Alain Guénant - 5ème Avenue - 85180 Les Sables d'Olonne	Marché de voirie à bons de commande	1 800 € HT	27/04/2021	2021-04-27-02

Le Maire, Guy AIRIAU
Le 19 mai 2021

